

# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

### Le Président d'Aix-Marseille Université,

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **LICENCE Sciences et Humanités**, est composée comme suit :

### Président :

- Pascal CARLIER, Responsable recrutement Parcoursup

#### Membres:

- Anne-Marie DARE, Responsable promotion 2025
- Geneviève DRAGON, Responsable promotion 2024
- Myriam QUATRINI, Responsable de la mention

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

#### **Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université